

Nombre de conseillers:

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

PROCES VERBAL
Du mercredi 15 juillet 2015
A 20h00

L'an deux mille quinze, le quinze juillet, à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la mairie de Châteauneuf-Les-Bains, sous la présidence Monsieur Daniel SAUVESTRE Maire, de la commune

Étaient présents: NOUZILLE Jean-Yves, ROUGIER Gérard, PEYRARD-BONNARD Jacqueline, MIOCHE Michel, DUREL Karine, BAFFIER Guillaume, THIERRY Josiane

Étaient absents (excusés) : ESPAGNOL Pierre, FOULQUIÉ Vincent, GOUAZÉ Nicolas

☛ COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents

☛ TRAVAUX DES THERMES TRANCHE 2**a) Modification du projet de l'espace bien être et détente**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que la tranche 2 des travaux consiste à créer un espace bien-être et détente aux thermes de Châteauneuf avec un bassin extérieur de 40 cm d'eau situé sur le toit de l'aile sud. Pour répondre à la réglementation, le personnel doit être en possession d'un Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

Monsieur le Maire propose de modifier ce projet et de remplacer ce bassin par un grand jacuzzi extérieur de 11 places s'intégrant aussi dans l'activité bien-être et détente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette modification,
- Constate également que la charge sur la structure sera diminuée,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer cette modification auprès de notre Mandataire et Maître d'Œuvre.

b) Résultats de l'appel d'offres

Vu le, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 09 juillet 2015, concernant les travaux de la tranche 2 des thermes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer les marchés publics suivants :

Lot	Entreprise	HT en €
1 Désamiantage	SADOURNY DPF	20 445.00
2-Gros œuvre	SORAMA	68 761.85
3-Ravalement des façades	MULTI FACADES	53 643.91
4-Etanchéité	DOMES ETANCH	49 500.00
5-Menuiserie extérieur aluminium	Christian PERRET	46 648.00
6-Serrurerie	DE LA ROSA ET FILS	38 000.00
7- Menuiserie bois	LOPITAUX LECUYER	43 163.50
8-Plâtrerie peinture	BOURRON PASCAL	43 885.17
9- Faux plafond	SARL BROUSSE DIDIER	11 278.00
10-Carrelages Sols souples	DE MIRANDA PRADILLON	62 146.00
12- Électricité	INEO COFELY	28 992.89
13- Chauffage ventilation plomberie	PORSENNA JPG	109 056.24
14- Plomberie sanitaire chauffage VMC	SUEDE SAUNA	19 422.00

EPF Smaf

Monsieur le Maire expose : les communes de :

- **COUTANSOUZE** (Allier), par délibération du 16 janvier 2015,
- **MONTMARSAULT** (Allier), par délibération du 24 mars 2015,
- **CRAPONNE SUR ARZON** (Haute-Loire), par délibération du 14 avril 2015,
- **MASSIAC** (Cantal), par délibération du 18 mai 2015,
- **SAINT ETIENNE DE MAURS** (Cantal), par délibération du 28 mai 2015,

les communautés de communes du :

PAYS DE SALERS (Cantal), composée des communes de Ally, Angalards de Salers, Barriac-Les-Bosquets, Besse, Brageac, Chaussenac, Escorailles, Fontanges, Freix-Angalards, Gircols, Le Falgoux, Le Fau, Le Vaulmier, Pleaux, Salers, Saint Bonnet de Salers, Saint Cernin, Saint Chamant, Saint Cirgues de Malbert, Saint Illide, Saint Martin Cantales, Saint Martin Valmeroux, Saint Paul de Salers, Saint Projet de Salers, Saint Vincent de Salers, Sainte Eulalie, Tournemire, par délibération en date du 15 décembre 2014,

PAYS DE MAURIAC (Cantal) composée des communes de Arches, Auzers, Chalvignac, Drugeac, Jaleyrac, Le Vigean, Mauriac, Meallet, Moussages, Salins, Sourniac, par délibération du 23 mars 2015,

Les syndicats :

Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac (Cantal), composé des communes d'Angalards de Salers, Arches, Jaleyrac, Le Vigean, Mauriac, Salins et Sourniac, par délibération du 24 avril 2015,

Des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers (Cantal), composé de ces deux communes, par délibération du 29 avril 2015, ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 17 mars, 19 mai et 23 juin 2015, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 23 juin 2015 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

DEVIS EXTINCTEURS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis d'Activeille Spara pour le remplacement de 9 extincteurs pour un montant de 774.70 € HT. Une demande d'aide pourra être demandée auprès de Groupama.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à valider cette commande et l'autorise à faire la démarche auprès de Groupama.

DEVIS DETECTEUR DE PRESENCE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un détecteur de présence est nécessaire vers l'ascenseur à la résidence du parc. Il donne lecture du devis de Monsieur Christian MARTINEZ qui s'élève à 283.03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à cet achat.

ECLAIRAGE PUBLIC A LACHAUX ET AU GOT

Monsieur le Maire donne lecture de la convention du SIEG concernant les travaux d'éclairage public au Gôt et à Lachaux. L'estimation des dépenses pour ce projet s'élève à 4 700.00 € HT avec un fond de concours pour la commune d'un montant de 2 350.36 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 7 voix pour et une abstention (Monsieur NOUZILLE):

- Décide de programmer ces travaux,
- Approuve la répartition entre le SIEG et la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

QUESTION DIVERSES

- intercommunalité : Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal concernant la future intercommunalité. Des élus auraient proposé de se regrouper avec la Communauté de Combronde et la moitié de la Communauté de Menat. Après divers échanges entre les présidents, la Communauté de Combronde ne souhaite pas se regrouper avec Manzat Communauté.

Le conseil Communautaire propose de se regrouper avec la communauté de communes Cœur de Combrailles, Pionsat et 7 communes de Menat.

Voirie intercommunale : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie financés par Manzat Communauté s'élèvent à 45 220 € pour les chemins suivants :

- Des Rabais à Vignole,
- Chemins des Méritis,
- De Sainte Linge au Lavoir,
- Du point à temps entre le Gôt et Gobiat.

Chemin de Rigout : Monsieur Michel MIOCHE a fait établir un devis de l'entreprise Monteil concernant la remise en forme du chemin de Rigout pour un montant de 11 765.40 € TTC. Après en avoir délibéré, la commune ne fera pas effectuer ces travaux.

Courrier du collège de Saint Gervais : Monsieur le Maire donne lecture du courrier. Après en avoir délibéré, le collège de Saint Gervais d'Auvergne doit faire une demande auprès de Manzat Communauté qui finance à une hauteur de 20 € par collégien. Une liste des enfants est à fournir à l'appui de la demande.

SMAT : Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à participer à une réunion de présentation de la Chartre d'entretien des espaces publics le vendredi 17 juillet à 18h00 à Montjoie.

Villes d'eaux magazine 2016 : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Sett Communication concernant des articles qui paraîtront dans le Magazine 2016. 2 textes par structure (Mairie, Etablissement Thermal, APAC) sont autorisés et ne peuvent pas excéder 154 mots chacun.

- Prochain Conseil Municipal : mardi 8 septembre 2015 à 20h00 à la mairie